

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 7 février 2018 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme Sandra Armstrong
M. Luc Sicard

M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.
M. Brian Boisvert a motivé son absence.
Mme. Claudette Béland-Pleau a motivé son absence.
Mme Kim Laroche a motivé son absence.

23-02-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

24-02-2018 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 10^{ième} jour de janvier 2018.

25-02-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 FÉVRIER 2018.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 7 février 2018 au montant de 202,857.21\$

26-02-2018: CADASTRE

Proposé par : Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

| LOTS | PROPRIÉTAIRE | COMMENTAIRES |
|-----------|---------------|------------------------|
| 6 194 433 | Guy Ladouceur | 3 715.0 M2 conforme |
| 6 194 434 | Guy Ladouceur | 4 245.5 M2 conforme |
| 6 194 435 | Guy Ladouceur | 9 611.9 M2 conforme |
| 6 194 436 | Guy Ladouceur | 4 910.5 M2 conforme |
| 6 194 437 | Guy Ladouceur | 4 034.3 M2 conforme |
| 6 194 438 | Guy Ladouceur | 4 180.0 M2 conforme |
| 6 194 439 | Guy Ladouceur | 5 135.1 M2 conforme |
| 6 194 440 | Guy Ladouceur | 3 798.9 M2 conforme |
| 6 194 432 | Guy Ladouceur | 16 303.6 M2 chemin |

| | | | |
|-----------|---------------|-------------|----------|
| 6 194 441 | Guy Ladouceur | 510.6 M2 | |
| | | | Chemin |
| 6 217 696 | Daniel Bérubé | 6 984.1 M2 | conforme |
| 6 217 697 | Daniel Bérubé | 14 074.9 M2 | conforme |
| 6 217 698 | Daniel Bérubé | 9 060.4 M2 | conforme |
| 6 217 699 | Daniel Bérubé | 9 028.7 M2 | Conforme |

27-02-2018 RÉFORME CADASTRALE / LOT 4 806 542.

Suite à la réforme cadastrale du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, mandat numéro 2450 effectué par la firme d'arpenteurs-géomètres Bussières Bérubé Genest Schnob, ce lot est apparu comme étant un ancien chemin situé sur une partie du lot 11-3, Rang 2, Canton de Mansfield, appartenant à Messieurs Yvon et Louis Soucie.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité abandonne tous droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir sur les lots 4 639 132 et 4 840 795, décrit comme étant un ancien chemin suite à la réforme cadastrale, mandat 2450.

Que cette municipalité vende aux propriétaires ce terrain situé sur une partie de leur propriété au montant honoraire de 1.00\$.

Que les acheteurs assument tous les frais adhérent à cette transaction.

Que Monsieur Éric Rochon, Directeur général, soit mandaté à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de cette municipalité.

28-02-2018 PROJET CAMPING GALARNEAU

Madame,

CONSIDÉRANT que l'Alliance Autochtone du Québec / Communautés de Fort-coulonge et Mansfield est requise de se conformer au Bail signé avec le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune ainsi que toutes les lois et règlements que ce ministère a sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT que l'Alliance Autochtone du Québec / Communautés de Fort-coulonge et Mansfield est requise de se conformer toutes les lois et règlements que le Ministère du Développement Durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs a sous sa juridiction ;

CONSIDÉRANT que l'Alliance Autochtone du Québec / Communautés de Fort-coulonge et Mansfield est requise de se conformer toutes les lois et règlements que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT que l'Alliance Autochtone du Québec / Communautés de Fort-coulonge et Mansfield a communiqué par écrits au Conseil Municipal de Mansfield le 14 février 2013 et a demandé son appui pour un projet d'installation d'infrastructures permanentes au site de camping que la communauté gère au lac Galarneau ;

Il est donc proposé par le conseiller M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de Municipalité de Mansfield-et-Pontefract recommande aux dirigeants de l'Alliance Autochtone du Québec / Communautés de Fort-coulonge et Mansfield d'analyser la situation et l'utilisation du site actuel pour but de conformité aux règlements et Lois des deux(2) ministères mentionnés ci-hauts ainsi qu'à tout règlements municipaux ;

Qu'en suite à une conformité complète des règlements et lois mentionnés au paragraphe précédent, le conseil de Municipalité de Mansfield-et-Pontefract appuie la demande de projet d'installation d'infrastructures permanentes au site de camping au lac Galarneau;

29-02-2018 COOPÉRATIVE SOLIDARITÉ PLEIN-AIR

CONSIDÉRANT QUE la coopérative est établie dans cette municipalité et y produit une offre de service écotouristique en plein air.

CONSIDÉRANT l'épanouissement de sa mission, plus particulièrement la création d'une communauté de plein air et la conservation du milieu naturel unique de la forêt de Davidson incluant son ravage de chevreuil se situant dans cette municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la coopérative met en valeur le patrimoine naturel se situant dans cette municipalité en structurant des activités en plein air dans un esprit de conservation, d'éthique, d'éducation et de respect de la nature.

Il est donc proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract soutienne le développement de la Coopérative de Solidarité Plein air Aventure Hélianthe.

30-02-2018 NOMINATION DU CONSEILLER JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2018

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De retenir les services de Monsieur Nerio De Candido en tant que conseiller juridique pour l'année 2018 au prix et conditions stipulées dans la lettre reçue de Me Nerio De Candido en janvier 2018.

31-02-2018 PHARE-OUEST

Il est proposé par M.. Luc Sicard
Et unanimement résolu et adopté

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract supporte financièrement le Groupe Phare-Ouest dans leurs activités culturelles pour la saison 2017-2018.

Que les factures engendrées soient soumis à l'approbation du conseil à leur réception.

32-02-2018 PUBLICITÉ FESTIVAL COUNTRY 2018

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du FESTIVAL COUNTRY 2018 pour un montant de 1,000\$.

33-02-2018 LIVRE DE L'ANNÉE E.S.S.C. 2017-2018

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité

De contribuer une aide financière à l'organisme suivant :

École Secondaire Sieur de Coulonge : 95,00\$ livre de l'année

34-02-2018 CIRCULATION CHEMIN TERRY-FOX

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

De limiter à 5 tonnes la circulation sur le chemin Terry-Fox

AVIS DE MOTION :

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par le Maire M. Gilles Dionne qu'à une session subséquente il présentera un projet de règlement ayant pour effet de définir un programme d'incitatif financiers pour les nouvelles entreprises.

AVIS DE MOTION :

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par le Conseiller Mme. Sandra Armstrong qu'à une session subséquente il présentera un projet de règlement ayant pour effet de définir la rémunération des élus municipaux.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 25, 30, 32 et 33.

ET J'AI SIGNÉ CE 8 FÉVRIER 2018.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

35-02-2018 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:32 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.